

## ***Aux frontières des vulnérabilités*** **Rapport d'observations dans les zones d'attente 2016-2017**

### **Communiqué de presse, 6 mars 2018**

Un an après son séminaire éponyme - point de départ d'une réflexion collective sur la notion de vulnérabilité -, l'Anafé présente son rapport *Aux frontières des vulnérabilités* et dresse ainsi un état des lieux des violations des droits humains dans ces lieux privés de liberté peu connus.

Alors que le nouveau projet de loi en matière d'asile et d'immigration est à l'étude, rien n'est prévu dans ce texte pour qu'il soit mis fin aux pratiques illégales de l'administration dans les zones d'attente.

Bébés de 20 mois, enfant de 4 ans seul, couple homosexuel, malade et demandeur d'asile : telles sont quelques-unes des personnes privées de libertés en zone d'attente de Roissy et accompagnées par l'Anafé ces dernières semaines. Au quotidien, au fil de ses permanences et de ses visites de zones d'attente, l'Anafé est le témoin des pratiques indignes de l'administration dans ces lieux invisibles de privation de liberté.

Si les caractéristiques de ces personnes les exposent de fait à un risque accru de subir des atteintes à leurs droits et impliquent qu'une attention particulière leur soit portée, les constats de l'Anafé sont sans appel et montrent que l'enfermement est en lui-même créateur de vulnérabilité.

Les violences policières observées à Orly ou à Marseille au mois de février 2018 en témoignent.

Au-delà de ces graves situations, le quotidien de la zone d'attente est source d'angoisse, de stress et a des conséquences néfastes indéniables sur les personnes maintenues. Le manque d'information et les difficultés en termes d'accès et d'exercice des droits participent de la fragilisation des personnes maintenues. Ainsi, aux yeux de l'Anafé, toute personne privée de liberté en zone d'attente est rendue vulnérable du fait de l'enfermement.

Dans son rapport *Aux frontières des vulnérabilités*, l'Anafé, qui présente ses observations pour les années 2016 et 2017 sous le prisme de la notion de vulnérabilité prise dans ses différentes acceptions, dresse un nouveau constat alarmant des graves violations des droits des personnes privées de liberté aux frontières françaises.